



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 06 décembre 2021

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Jean-François THOMASSON, Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Jean-Marie RUIZ, Christophe ALLARD, Evelyne CASTELAIN, Dominique JOUSSE, Christian BERTRAND, Kornélius GOUDAPPEL.

Absents excusés : Yohan MARECHAL.

Absents : Philippe GALLET, Francis VALENTIN.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de 2 points à l'ordre du jour qui seront traités en point n°1 et 2.

1) Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier- Délibération.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent administratif du 07/12/2021 au 31/12/2021 afin d'effectuer les travaux de fin d'année. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Mise à jour du tableau des effectifs – Délibération.

Suite à la dernière mise à jour du tableau des effectifs en date 12/10/2020 et considérant qu'il y a eu une erreur matérielle, oubli du grade d'adjoint administratif, il convient de modifier et de compléter le tableau des effectifs comme suit :

CADRE ou EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS budgétaires	EFFECTIFS pourvus	DUREE hebdomadaire de service	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	1	35h00	Secrétaire de mairie
Adjoint administratif	C	1	0	35h00	Secrétaire de mairie
TOTAL		2	1		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	35h00	Entretien de la voirie
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	35h00	Responsable de la gestion des parcs paysagers et du bus scolaire
Adjoint technique	C	1	1	35h00	Restauration scolaire et entretien des locaux
TOTAL		3	3		
FILIERE SOCIALE					
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	35h00	Responsable de l'accueil, des travaux et autres des enfants de la maternelle
TOTAL		1	1		

3) Conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive– Délibération.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, elle propose de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion à ce service pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Décision modificative n° 4 Budget principal pour le remboursement du fond de concours de la Communauté des communes CCILAP pour le lotissement-Délibération.

La somme correspondant au fond de concours de la commune pour les travaux du lotissement a bien été prévue au budget 2021 mais imputée à un mauvais article. En conséquence, nous sommes obligés de modifier l'article et de faire une décision modificative.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 2041512**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATION LOTISSEMENT		23 142,60		23 142,60
Bâtiments et installations			2041512 1309	23 142,60
Immo. corporelles en cours - Constructions	23131 1309	23 142,60		
DÉPENSES - INVESTISSEMENT		23 142,60		23 142,60

5) Acceptation d'un don de Coulaures Patrimoine - Délibération.

Madame le Maire rappelle que l'association « Coulaures Patrimoine » propose, pour aider à financer les travaux de réfection des tableaux de l'église, un don de 6 004,16 euros.

Ce don devra être affecté à l'opération d'investissement n°1308 (réfection des tableaux de l'église) du budget principal 2021. Madame le Maire souhaite remercier vivement l'association. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6) Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires - Délibération.

Madame le Maire rappelle que chaque commune doit instaurer les modalités d'indemnisation concernant les heures supplémentaires pour des travaux supplémentaires. Après avoir reçu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la délibération instaurant les modalités d'indemnisation des heures supplémentaires. Cette délibération est acceptée l'unanimité.

7) Dématérialisation des demandes d'urbanisme et de saisine via le guichet unique de l'ATD24 - Délibération.

Madame le Maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers. A cet effet, l'Agence Technique Départementale de la Dordogne ainsi que le service instructeur de la Communauté de Communes Périgord Limousin qui instruit les autorisations du droit des sols de notre commune, proposent l'utilisation d'un guichet unique pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme. Madame le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8) Modification du bail dérogatoire de la P'tite Cocotte - Délibération.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la rédaction du bail dérogatoire de la P'tite Cocotte une erreur a été faite concernant la fin de la gratuité des loyers. Il ne s'agit pas du 31/03/2022 comme mentionné mais du 30/04/2022. Il convient donc de rédiger un nouveau bail dérogatoire avec comme date de fin de gratuité le 30/04/2022. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

9) Demande de retrait de la commune de Saint Paul la Roche du S.M.O.S.S. de Thiviers - Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que le Conseil Municipal de Saint Paul La Roche - 24800 a sollicité son retrait au Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers (S.M.O.S.S.). Chaque commune membre du S.M.O.S.S doit se prononcer sur cette demande de retrait. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

10)Présentation d'un courrier de l'UDM24 concernant la notion de zéro artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers- Délibération.

Madame le Maire fait lecture de la lettre de l'Union Des Maires de la Dordogne qui reprend certaines les dispositions de la Loi Climat et Résilience notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain. Les membres du Conseil Municipal partagent à l'unanimité cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés partageant ainsi l'avis de l'UDM 24.

11)Présentation de l'application et du devis « panneau pocket »- Délibération.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'application « Panneau Pocket » qui permet aux mairies de diffuser à moindre coût des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse mail. Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, le devis correspondant à 1 an d'abonnement qui s'élève à 180 € ttc. Après délibération, les membres du Conseil Municipal accepte le devis par 12 voix pour et 1 abstention.

12)Prime de fin d'année - Délibération.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de son intention de récompenser l'engagement d'agents municipaux pour le travail effectué tout au long de l'année par des primes. Le montant de chacune sera indiqué par un arrêté individuel. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

13) Décision modificative n° 5 Virement de crédit du compte 6411 au compte 6531- Délibération.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 6531**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Rémunération du personnel titulaire Indemnités DEPENSES - FONCTIONNEMENT	6411	675,00	6531	675,00
		675,00		675,00

Questions diverses.

- **Tribunes du stade** : Etude sur leur devenir : démolition ou rénovation.
- **Gymnase** : l'appel d'offres aux entreprises se fera en janvier.
Le début des travaux est prévu pour avril/mai avec une fin de travaux estimée au 31 décembre 2022.
- **Adressage** : l'équipe technique débutera la pose des panneaux de rues, impasses, routes et chemins le 14 décembre 2021.
- **Visite à la gendarmerie** : Monsieur Christian BERTRAND partage son expérience.
- **Travaux de la toiture de la Chapelle** : plusieurs devis ont été proposés et sont à l'étude par la commission du patrimoine.
- **Cour de l'école** : la première réunion concernant la réfection de la cour de l'école s'est tenue le 29 novembre dernier. Plusieurs projets d'aménagements sont à l'étude par l'Agence Technique Départementale.

Fin de séance : 20H30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 10 décembre 2021.

2021/12 – 93 : Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité – Délibération.

2021/12 – 94 : Mise à jour du tableau des effectifs - Délibération.

2021/12 – 95 : Conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive - Délibération.

2021/12 – 96 : Décision modificative n° 4 Budget principal pour le remboursement du fond de concours de la Communauté des communes CCILAP pour le lotissement - Délibération.

2021/12 – 97 : Acceptation d'un don de Coulaures Patrimoine - Délibération.

2021/12 – 98 : Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires - Délibération.

2021/12 – 99 : Dématérialisation des demandes d'urbanisme et de saisine via le guichet unique de l'ATD24 - Délibération.

2021/12 – 100 : Modification du bail dérogatoire de la P'tite Cocotte - Délibération.

2021/12 – 101 : Demande de retrait de la commune de Saint Paul la Roche du S.M.O.S.S. de Thiviers - Délibération.

2021/12 – 102 : Présentation d'un courrier de l'UDM24 concernant la notion de zéro artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers- Délibération.

2021/12 – 103 : Présentation de l'application et du devis « Panneau Pocket »- Délibération.

2021/12 – 104 : Prime de fin d'année - Délibération.

2021/12 – 105 : Décision modificative n° 5 Virement de crédit du compte 6411 au compte 6531- Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	ABSENT
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSÉ
Hélène KOU	
Philippe GALLET	ABSENT
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	